

Subject: Community Funding Framework Midterm Review

File Number: ACS2026-CSS-GEN-001

Report to Community Services Committee on 24 February 2026

and Council 11 March 2026

**Submitted on February 13, 2026 by Clara Freire, General Manager-Community
and Social Services**

**Contact Person: Sarah Taylor, Director – Community Safety, Well-Being, Policy
and Analytics, Community and Social Services**

613-580-2424 ext. 27960, sarah.taylor@ottawa.ca

Ward: Citywide

Objet : Examen de mi-mandat du Cadre de financement communautaire

Numéro de dossier : ACS2026-CSS-GEN-001

Rapport présenté au Comité des services communautaires

Rapport soumis le 24 février 2026

et au Conseil le 11 mars 2026

**Soumis le 2026-02-13 par Clara Freire, directrice générale, Services sociaux
et communautaires**

**Personne-ressource : Sarah Taylor, directrice, Services de la sécurité et du bien-
être dans les collectivités, des politiques et des données analytiques**

613-580-2424, poste 27960; sarah.taylor@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Le Comité des services communautaires recommande au Conseil municipal :

- 1. d'approuver les énoncés de politique sur le financement du Cadre de financement communautaire, exposées dans le présent rapport et reproduites ci-joint en tant que Document 2 de ce rapport;**
- 2. de déléguer le pouvoir à la directrice des Services de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, des politiques et de l'analytique ainsi qu'au gestionnaire de programme de la Direction du développement social et du financement, individuellement, le pouvoir de gérer et d'administrer le budget de financement communautaire de la Direction générale des services sociaux et communautaires décrit dans ce rapport et dans les énoncés de politique reproduites dans le Document 2 de ce rapport.**

REPORT RECOMMENDATION(S)

The Community Services Committee recommend Council approve:

- 1. The Community Funding Framework Funding Policy Statements as outlined in this report and attached as Document 2 to this report.**
- 2. Delegate authority to the Director of Community Safety, Well-Being, Policy and Analytics and the Program Manager of Social Development and Funding, individually, to manage and administer the Community and Social Services Department Community Funding budget as described in this report and the Policy Statements attached as Document 2 to this report.**

RÉSUMÉ

En septembre 2019, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé une nouvelle vision pour la façon dont la Ville soutient le secteur des services sociaux sans but lucratif ([ACS2019-CSS-GEN-0012](#)). Ce nouveau Cadre de financement communautaire (CFC) repose sur l'idée que pour que la Ville soit équitable et inclusive, il est important d'avoir un secteur à but non lucratif fort et durable.

Le 26 février 2020, le Conseil a approuvé de nouveaux énoncés de politique ([ACS2020-CSS-GEN-0003](#)) précisant comment les décisions de financement sont prises, qui est admissible, quelles dépenses sont couvertes et comment les résultats sont mesurés. Le Cadre est officiellement entré en vigueur le 1er janvier 2022 avec le lancement du

Fonds de viabilité.

En 2026, le CFC offrira une enveloppe de financement de 32 millions de dollars, entièrement financée par la Ville. Cet investissement soutiendra plus de 100 organismes de services sociaux sans but lucratif dans la prestation de programmes et services essentiels aux résidents d'Ottawa ayant les besoins les plus importants.

Le CFC approuvé par le Conseil exige un examen à mi-parcours des besoins communautaires, des pressions et des critères de financement tous les cinq ans, tandis qu'un examen complet du CFC est recommandé tous les dix ans. L'objectif de cet examen à mi-parcours est d'évaluer le fonctionnement actuel du Cadre afin de s'assurer qu'il continue de répondre aux besoins communautaires et favorise des services équitables et socialement inclusifs pour les résidents d'Ottawa les plus vulnérables.

Pour recueillir des perspectives diversifiées du secteur sans but lucratif d'Ottawa, la Direction générale des services sociaux et communautaires (DGSSC) a adopté une approche de consultation en deux volets : un sondage sectoriel suivi de groupes de discussion. Ce processus a permis de tester des idées à l'échelle du secteur, puis d'approfondir les enjeux par un dialogue direct avec les organismes. La consultation a inclus des organismes financés et non financés, portant une attention particulière aux organismes autochtones et aux communautés en quête d'équité.

Les résultats de ces consultations confirment que le secteur fait face à des pressions croissantes, notamment la hausse des coûts et l'inflation, les pénuries de personnel, les obstacles systémiques pour les organismes en quête d'équité, des exigences de reddition de comptes lourdes, une capacité limitée à collaborer et une demande communautaire en forte croissance pour répondre à des besoins tels que le logement, la sécurité alimentaire et la santé mentale. Les organismes doivent concilier la stabilité offerte par le financement pluriannuel avec la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux enjeux émergents, ce qui souligne la nécessité d'un système de financement qui soutient à la fois la prévisibilité et la réactivité.

En réponse à ces réalités, les organismes ont identifié des pistes pour mieux aligner le CFC avec le contexte actuel. Plusieurs améliorations de processus recommandées par les organismes sont déjà intégrées au CFC, notamment le financement pluriannuel avec ajustements annuels pour l'inflation, le soutien à la collaboration et la prise de décision axée sur l'équité. L'accessibilité et la transparence sont renforcées par des séances d'information bilingues et des rencontres individuelles avec le personnel

du développement communautaire et du financement.

En s'appuyant sur ces bases, de nouvelles initiatives viendront renforcer le CFC, notamment des ateliers de rédaction de demandes de subvention, des communautés de pratique pour le renforcement des capacités, des processus simplifiés de demande et de reddition de comptes, des événements de réseautage et des plateformes numériques améliorées.

La version à jour des Énoncés de politique apporte des changements pour améliorer l'accessibilité, la flexibilité et la réactivité du CFC. Les principales mises à jour consistent à simplifier les critères d'admissibilité des demandeurs, les dépenses admissibles et non admissibles, les critères d'évaluation des propositions admissibles, et les exigences de reddition de comptes.

Concernant la reddition de comptes, le seuil fixé pour les états financiers vérifiés passe de 25 000 \$ à 50 000 \$ afin de réduire les coûts pour les petits organismes tout en maintenant des contrôles financiers rigoureux; et la priorité est donnée au financement pluriannuel avec des options de prolongation pour soutenir la stabilité.

Le financement des besoins communautaires émergents a été renommé « Financement des interventions communautaires » pour refléter son rôle dans le soutien rapide et à court terme aux défis urgents, tandis que le financement des infrastructures a été ajusté pour permettre des dépenses mineures en immobilisations dans les volets existants. Ces changements s'alignent sur les meilleures pratiques, réduisent le fardeau administratif et garantissent que le financement demeure équitable, adaptable et axé sur les besoins communautaires critiques.

Le renforcement des capacités est une priorité essentielle pour les organismes communautaires de base, souvent petits, dirigés par des bénévoles et profondément liés aux populations en quête d'équité. Ces organismes manquent souvent de l'infrastructure et de l'expertise nécessaires pour naviguer dans des exigences complexes de financement et de reddition de comptes. Pour y remédier, le CFC intégrera une approche globale de renforcement des capacités, comprenant la simplification des processus, la mobilisation de réseaux de soutien communautaires par des investissements pluriannuels dans des projets tels que le projet Backbone de la Coalition noire d'Ottawa et le projet de renforcement des capacités de Bénévoles Ottawa, ainsi que le lancement d'un Fonds dédié au renforcement des capacités de 2026 à 2028 en collaboration avec le Secrétariat à la lutte contre le racisme. Cette approche structurée favorise l'équité, renforce la résilience organisationnelle et garantit

que les groupes communautaires peuvent offrir des solutions durables et axées sur la communauté.

EXECUTIVE SUMMARY

In September 2019, Ottawa City Council approved a new vision for how the City supports the non-for-profit social services sector ([ACS2019-CSS-GEN-0012](#)). This new Community Funding Framework (CFF) was built on the belief that a strong and sustainable non-profit sector is essential for an equitable and socially inclusive city.

On February 26, 2020, Council approved new Policy Statements ([ACS2020-CSS-GEN-0003](#)), outlining how funding decisions are made, who is eligible, what costs are covered, and how results are measured. The Framework officially came into effect on January 1, 2022, with the launch of the Sustainability Fund.

In 2026, the CFF will provide a funding envelope of \$32 million, entirely municipally funded. This investment will support more than 100 non-profit social service organizations in delivering essential programs and services to Ottawa residents with the greatest needs.

The Council approved CFF requires a midterm review of community needs, pressures and funding criteria every five years, while a full review of the CFF is recommended every ten years. The purpose of this midterm review is to evaluate the operations of the current Framework to ensure it continues to align with community needs and promotes equitable, socially inclusive services for Ottawa residents with the greatest needs.

To capture diverse perspectives from Ottawa's not-profit sector during the midterm review, the Community and Social Services Department (CSSD) used a two-step engagement approach: a sector-wide survey followed by focus groups. This layered process first tested ideas across the sector, then explored issues in depth through direct dialogue with organizations. Engagement included both funded and non-funded organizations, with intentional outreach to Indigenous serving agencies and equity-deserving communities.

The results from these consultations with Ottawa's non-profit social services sector confirmed that they face mounting pressures, including rising costs and inflation, staffing shortages, systemic barriers for equity-deserving organizations, heavy reporting requirements, limited capacity for collaboration, and surging community demand to address needs such as housing, food security, and mental health. Agencies are

challenged to balance the stability offered by multi-year funding with the flexibility required to adapt to emerging issues, underscoring the need for a funding system that supports both predictability and responsiveness.

In response to their current realities, agencies identified areas of opportunities for the Community Funding Framework to shift to better align with the current context. Several process improvements recommended by organizations are already embedded within the CFF, including multi-year funding with annual inflation adjustments, support for collaboration, and equity-focused decision-making. Accessibility and transparency are reinforced through bilingual information sessions and one-on-one meetings with Community Development and Funding staff.

New initiatives will further strengthen the CFF, including grant-writing workshops, capacity-building communities of practice, streamlined application and reporting processes, gathering events, and enhanced digital platforms.

The updated Policy Statement introduces changes to enhance accessibility, flexibility, and responsiveness within the CFF. Key updates include streamlining applicant eligibility criteria, allowable and ineligible expenses, criteria for assessing eligible proposals, and reporting requirements.

In terms of reporting requirements, the threshold for audited financial statements will be raised from \$25,000 to \$50,000, to reduce costs for smaller organizations while maintaining strong financial controls.

The Emerging Community Needs funding has been renamed Community Response Funding to reflect its role in providing rapid, short-term support for urgent community challenges, while Capital Funding has been shifted to allow minor capital expenses to be eligible under existing streams. These changes align with best practices, reduce administrative burden, and ensure funding remains equitable, adaptable, and focused on critical community needs.

Capacity building is a critical priority for grassroots organizations, which are small, community-based, and often volunteer-led, with deep connections to equity-deserving populations. These organizations often lack the infrastructure and expertise to navigate complex funding and reporting requirements. To address this, CFF will integrate a comprehensive capacity-building approach developed with Bloomberg Associates, including simplifying processes, leveraging community-based support networks through multi-year investments in projects like the Ottawa Black Coalition's Backbone Project and Volunteer Ottawa's Capacity Building Project, and piloting a dedicated Capacity

Building Fund from 2026 to 2028 in collaboration with the Anti-Racism Secretariat. This structured approach promotes equity, strengthens organizational resilience, and ensures grassroots groups can deliver sustainable, community-driven solutions.

CONTEXTE

En septembre 2019, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé une nouvelle vision pour le financement apporté par la Ville au secteur des services sociaux à but non lucratif ([ACS2019-CSS-GEN-0012](#)). Ce nouveau Cadre de financement communautaire (CFC) s'inspire de la conviction selon laquelle la vigueur et la pérennité du secteur sont essentielles pour bâtir une ville équitable et socialement inclusive.

La mission du CFC consiste à améliorer le bien-être de la communauté en investissant des ressources financières et de développement des capacités dans le secteur des services sociaux à but non lucratif. L'objectif consiste à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et d'accroître l'accès équitable aux services pour les résidents faisant face aux besoins et aux obstacles les plus importants dans notre communauté. Le CFC identifie aussi des groupes prioritaires de résidents : les membres des communautés 2ELGBTQQIA+, les francophones, les immigrants et les nouveaux arrivants, les peuples autochtones, les personnes âgées, les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées, les résidents de la zone rurale, les femmes et les jeunes.

Le 26 février 2020, le Conseil a adopté de nouveaux énoncés de politique ([ACS2020-CSS-GEN-0003](#)), qui décrivent dans leurs grandes lignes les modalités selon lesquelles les décisions de financement sont prises, les conditions d'admission, les frais financés et les baromètres permettant de mesurer les résultats. Le CFC est officiellement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 avec le lancement du Financement de la viabilité.

Afin d'assurer la transparence et la redevabilité, le Conseil municipal a approuvé le CFC, qui oblige à mener tous les cinq ans un examen de mi-mandat des besoins de la collectivité, des impératifs de financement et des critères d'admission. En outre, il est recommandé de procéder tous les 10 ans à un examen complet du CFC.

L'examen de mi-mandat vise à évaluer l'efficacité du CFC actuel, en s'assurant qu'il continue de concorder avec les besoins de la collectivité et d'offrir des services équitables et socialement inclusifs pour les résidents d'Ottawa qui en ont le plus besoin.

Cet examen a permis de réunir des commentaires très utiles pour éclairer les améliorations à apporter au CFC, notamment aux énoncés de politique du financement

communautaire, aux procédures et aux lignes de conduite qui s’y rattachent, de même qu’au Cadre d’évaluation du financement communautaire.

En 2026, le CFC sera doté d’une enveloppe de financement de 32 millions de dollars, entièrement financée par la municipalité. Cet investissement permettra de venir en aide à plus de 100 organismes de services sociaux à but non lucratif dans la réalisation des programmes et des services essentiels destinés aux résidents d’Ottawa qui en ont le plus besoin.

ANALYSE

Dans ce rapport, nous recommandons d’apporter, au Cadre de financement communautaire (CFC), des mises à jour qui s’inspirent des commentaires issus de l’examen de mi-mandat et du processus de consultation mené auprès des organismes communautaires. Les changements proposés visent à améliorer l’équité, la souplesse et la réactivité du système de financement, en veillant à ce qu’il reste adapté à l’évolution des besoins des résidents les plus vulnérables d’Ottawa.

Pour capter la diversité des points de vue du secteur des organismes à but non lucratif d’Ottawa, la Direction générale des services sociaux et communautaires (DGSSC) a fait appel à une approche de consultation en deux étapes pour l’examen de mi-mandat, soit un sondage dans l’ensemble du secteur, qui s’est enchaîné avec des groupes de discussion. Ce processus par étapes a d’abord permis de sonder les idées dans l’ensemble du secteur, puis d’explorer en profondeur les enjeux dans un dialogue direct avec les organismes. La mobilisation a inclus des organismes financés et non financés, avec un effort ciblé auprès des organismes au service des peuples autochtones et des communautés en quête d’équité.

Le sondage en ligne s’est déroulé pendant la période comprise entre le 9 et le 30 avril 2025; nous en avons fait la promotion grâce à des campagnes de communication directe, à des listes de destinataires et à des réseaux communautaires. Les organismes de toute la Ville d’Ottawa nous ont adressé 116 réponses (soit 12 % en français et 88 % en anglais). Nous avons ensuite organisé des groupes de discussion pour permettre de valider les thèmes, d’analyser plus en profondeur les enjeux et de prévoir un espace permettant aux organismes de parler de leur expérience et de faire des recommandations. Les sept séances qui ont eu lieu en mai et juin 2025 ont attiré 165 participants, dont :

- quatre personnes représentant des organismes des zones rurales;

- 12 personnes représentant des organismes au service des Autochtones;
- 18 personnes représentant des organismes au service des francophones;
- 30 personnes représentant des organismes dirigés par des personnes noires, consacrées aux Noirs et servant les communautés noires (N3);
- 36 personnes représentant les organismes non financés ou financés pour de courtes durées;
- 65 personnes issues d'organismes relevant du Financement de la viabilité.

Pour de plus amples renseignements, le lecteur est invité à prendre connaissance de la Consultation de ce rapport.

Le **Rapport sur « Ce que nous avons appris »** (document 1) fait la synthèse des principales constatations de cette consultation.

PRINCIPALES CONSTATATIONS DE LA CONSULTATION

L'examen de mi-mandat a mis en lumière les points forts et les points à améliorer dans le Cadre de financement communautaire (CFC). Les organismes de l'ensemble du secteur ont fait savoir qu'ils apprécient vivement le CFC, dont ils sont conscients de la valeur et de l'importance. Dans le même temps, l'examen a permis de cerner les occasions de rendre le CFC plus accessible, réactif et durable.

Difficultés du secteur

Cet examen a révélé que le secteur des services sociaux à but non lucratif d'Ottawa est soumis à des pressions qui influent sur sa capacité à assurer les services.

- La hausse des coûts et l'inflation ont érodé considérablement la valeur du financement, ce qui oblige les organismes à étirer les ressources limitées alors que la demande continue de croître.
- Les pénuries de personnel et les difficultés dans la pérennisation de la population active — portées par les salaires faibles, l'épuisement professionnel considérable et la difficulté de recruter du personnel bilingue et culturellement compétent — menacent la continuité des services.
- Les obstacles systémiques perdurent, surtout pour les organismes menés par les Noirs, au service des Autochtones, francophones et communautaires, qui ont

souvent plus de difficulté à avoir accès au financement et à pérenniser le financement qui leur est offert.

- Les rapports obligatoires et les exigences administratives continuent de représenter un lourd fardeau, surtout pour les organismes plus modestes, qui doivent distraire le temps et l'énergie qu'ils devraient normalement consacrer aux services de première ligne.
- La capacité limitée de collaboration entrave les efforts dans la mise au point de solutions intégrées, puisque les partenariats réclament des ressources que n'ont pas de nombreux organismes.
- L'explosion des besoins de la collectivité — logement, sécurité alimentaire, santé mentale et services de soutien complets — surpasse la capacité d'intervention des organismes.
- Les organismes ont de la difficulté à équilibrer la stabilité apportée par le financement pluriannuel et la souplesse nécessaire pour innover et s'adapter aux enjeux émergents.

Si nous n'agissons pas, ces pressions risquent de réduire les services offerts, d'affaiblir nos infrastructures sociales et de creuser les inégalités parmi les communautés les plus vulnérables d'Ottawa.

Thèmes de la consultation

Cinq grands thèmes sont ressortis dans l'échange qui a porté sur l'expérience vécue:

1. Accès au financement

Des organismes ont fait savoir que le processus de dépôt des demandes de financement était à la fois une occasion à saisir et un obstacle. Si les demandes de la Ville sont généralement plus simples que celles des autres sources de financement, les organismes plus modestes et les organismes communautaires pensent toujours que le processus est intimidant. Les difficultés consistent à comprendre les critères d'admission, à trouver le temps d'établir les demandes et à les présenter en bonne et due forme.

Les organismes communautaires et les organismes méritant l'équité ont souvent le sentiment d'être exclus parce qu'ils n'ont pas la capacité administrative voulue ni l'expérience du financement à long terme. Des organismes ont fait savoir que certains

critères d'admission excluent sans le vouloir les groupes les mieux connectés aux communautés mal servies. Les participants ont réclamé une plus grande souplesse pour permettre aux organismes plus récents ou plus modestes de déposer des demandes.

2. Satisfaction des besoins des communautés

La demande exprimée pour les services sociaux augmente brusquement, en raison de la hausse du coût de la vie, de la pénurie de logements et de l'inflation. On a à maintes reprises fait savoir que les besoins en santé mentale sont urgents et complexes.

Les organismes ont fait savoir que les besoins actuels sont plus stratifiés — ce qui oblige à prévoir des services de soutien complets regroupant le logement, la santé mentale, l'établissement des premiers arrivants et l'emploi. Les communautés autochtones et les communautés méritant l'équité continuent d'être aux prises avec des obstacles dans l'accès aux services communautaires, alors que les organismes qui servent ces groupes ont souvent moins de ressources.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'offrir un financement souple pour s'adapter rapidement aux programmes et pour permettre aux personnes-ressources de promouvoir le rapprochement et les partenariats.

3. Durabilité et besoins émergents

On a largement salué la stabilité du Financement de la viabilité, lancé en 2022. Le financement pluriannuel permet aux organismes de planifier leurs activités, de fidéliser le personnel et de réaliser des programmes avec assurance. Or, la stabilité n'est pas suffisante à elle seule.

Les organismes non financés et les organismes financés à court terme ont le sentiment d'être oubliés, et les organismes financés durablement sont eux-mêmes confrontés à l'inflation, aux pénuries de personnel et à la hausse de la demande. La stabilité n'est pas synonyme de sécurité.

Les organismes ont demandé à la Ville d'élargir les ententes pluriannuelles pour que plus de groupes puissent en bénéficier.

4. Collaboration et renforcement de la capacité

La collaboration est à la fois une force et une difficulté. Si de nombreux organismes se concertent grâce aux réseaux et aux coalitions, la collaboration réclame du temps et

des ressources, luxes dont les organismes plus modestes sont souvent privés. La concurrence qui s'exerce pour le financement peut aussi faire obstacle aux partenariats.

Les participants ont recommandé de faire appel à des incitatifs et à des ressources pour assurer la collaboration, ainsi que des espaces réguliers pour l'échange des connaissances et des investissements de renforcement de la capacité dans les domaines de la formation, de la technologie et du perfectionnement du personnel. Ils ont entre autres suggéré de faire appel à des systèmes d'établissement de rapports communs et à des organismes dorsaux pour réduire les doubles emplois et pour renforcer l'impact collectif.

5. Rapports et impact

Les organismes sont conscients de l'importance de la redevabilité, ils ont toutefois fait savoir que les rapports obligatoires sont lourds, surtout pour les organismes plus modestes. Les processus actuels mettent souvent l'accent sur les résultats (soit le nombre de personnes servies), plutôt que sur les dénouements et l'impact.

Les participants ont réclamé des rapports simplifiés, adaptés à la taille des organismes et à l'importance des subventions, des lignes de conduite plus claires et la priorisation des expériences et des résultats, plutôt que des indicateurs seulement.

Dans l'ensemble, ces thèmes confirment l'utilité du CFC en mettant clairement en lumière les points à améliorer.

RECOMMANDATIONS

L'examen de mi-mandat confirme que les organismes à but non lucratif valorisent la stabilité et réclament une plus grande souplesse, plus d'équité et plus de simplicité. Ils réclament un système de financement qui correspond aux réalités de la collectivité, qui favorise l'innovation et qui réduit les obstacles dans l'accès.

Les difficultés auxquelles le secteur est confronté sont de taille. Or, ces difficultés sont autant d'occasions de fortifier les pratiques de financement, d'investir dans le personnel et de bâtir un secteur de services sociaux plus équitable et pérenne.

Pour donner suite à ces constatations et aux commentaires du secteur des services sociaux de la localité, le personnel recommande d'apporter les changements suivants au Cadre de financement communautaire (CFC).

1. Changements à apporter au processus

Plusieurs des recommandations émanant des organismes portent sur des processus qui sont déjà intégrés dans le Cadre de financement communautaire (CFC).

Ces recommandations portent entre autres sur un modèle de financement par projet, assorti d'options pluriannuelles, en plus de prévoir une indexation annuelle sur l'inflation dans les budgets pluriannuels. Le Cadre actuel finance et étaye les infrastructures sociales grâce à la collaboration et à des partenariats, en faisant la promotion active des initiatives conjointes, en encourageant les partenariats dans le dépôt des demandes et en prévoyant le financement des projets collaboratifs. Des ressources sont prévues pour promouvoir les rapprochements et conforter les partenariats.

Les considérations relatives à l'équité sont intégrées dans les décisions de financement, en priorisant les populations servies et les quartiers dont les besoins sont considérables. Pour assurer l'accessibilité et la transparence, on offre des séances d'information bilingues pour chaque volet du financement, en les enregistrant pour pouvoir éventuellement les consulter et en les complétant grâce à des réunions individuelles avec les spécialistes du Financement et du développement communautaires pour revoir le cadrage et l'admissibilité des propositions.

Les demandes en ligne et la plateforme consacrée à l'évaluation et aux rapports viennent simplifier les processus administratifs, alors que la liste à jour des destinataires des courriels permet de communiquer, aux organismes, l'information sur les prochaines offres de financement. Enfin, on renforce la participation et la transparence grâce à la clarté des critères de notation, à des réunions de rétroaction lorsque les demandes ne sont pas retenues et en diffusant publiquement les noms des organismes demandeurs retenus.

Hormis les processus existants exposés ci-dessus, plusieurs offres et initiatives nouvelles seront mises en œuvre pour mieux conforter le CFC.

À partir du premier trimestre de 2026, nous offrirons des ateliers sur la rédaction des demandes de subventions en collaboration avec les conseillers en développement régional du gouvernement provincial pour étoffer la capacité organisationnelle. Ces conseillers jouent le rôle d'agents de liaison et d'experts-conseils, en veillant à bien faire connaître et à appliquer efficacement les programmes de financement du gouvernement provincial. Les ateliers portant sur la rédaction des demandes de subventions permettront aux organismes de mieux connaître le CFC ainsi que les

exigences et les priorités du gouvernement provincial dans le financement des demandes.

Le personnel se penchera sur les autres occasions d'étoffer la capacité pour renforcer le secteur. Il s'agira entre autres de mettre sur pied une communauté de praticiens pour étoffer la capacité, en donnant aux organismes l'occasion d'échanger des connaissances, des ressources et des règles de l'art.

On consacre aussi des efforts à simplifier les processus de dépôt des demandes et les guides de notation, pour en améliorer la clarté et l'accessibilité. La structure-cadre de l'évaluation du CFC sera également simplifiée en mettant au point les exigences narratives et en normalisant les extraits et les résultats pour en assurer la cohésion.

Nous lancerons des événements de consultation pour échanger des comptes rendus, pour souligner les réalisations et pour favoriser des liens plus étroits parmi les parties prenantes. Les prochaines activités comprendront des ateliers, des séances d'information et des activités d'échange de ressources pour rehausser la résilience organisationnelle et la collaboration dans l'ensemble du secteur.

Enfin, le CFC fera avancer la transformation numérique en explorant des options améliorées pour une plateforme en ligne afin de gérer les demandes et de réduire le fardeau administratif.

2. Changements apportés à la politique

Les changements suivants, qui ont été apportés à la politique, font partie de la version à jour des énoncés de politique (document 2) et sont destinés à améliorer l'accessibilité, la souplesse et la réactivité du CFC. Un tableau complémentaire expose dans leurs grandes lignes les Énoncés de politique approuvés par le Conseil municipal en 2020, dont la version à jour est reproduite dans le document 3 de ce rapport.

Nous avons fluidifié et simplifié, pour rendre les exigences plus accessibles à l'intention des demandeurs, les **critères d'admission, les dépenses recevables et irrecevables, les critères d'évaluation des propositions recevables, ainsi que les rapports obligatoires et la surveillance à exercer.**

Nous avons actualisé l'obligation du dépôt des **états financiers vérifiés** afin d'améliorer l'accessibilité à l'intention des organismes plus modestes, tout en continuant d'exercer des contrôles financiers rigoureux et d'assurer la redevabilité. Auparavant, les

organismes qui touchaient des subventions de plus de 25 000 \$ devaient soumettre des états financiers annuels vérifiés; ce seuil est aujourd'hui porté à 50 000 \$. Les changements proposés concordent avec les règles de l'art des municipalités de taille comparable, avec les programmes de financement du gouvernement provincial et avec la structure-cadre comparable des contributions du gouvernement fédéral, dans lesquels les états financiers vérifiés ne doivent être déposés qu'à des niveaux de financement supérieurs (généralement compris entre 50 000 \$ et 100 000 \$).

Les états financiers vérifiés peuvent coûter plusieurs milliers de dollars, ce qui donne lieu à un fardeau démesuré pour les organismes qui touchent des subventions modestes. Dans la nouvelle approche, les organismes dont les subventions sont inférieures au seuil de 50 000 \$ continueront de déposer des états financiers vérifiés ou des sommaires financiers simplifiés, pour assurer la transparence et la conformité.

Les politiques approuvées par la Ville, les limites fixées dans la délégation des pouvoirs, les procédés de vérification et la transparence des rapports permettent toujours de préserver l'intégrité financière. De surcroît, nous continuons d'avoir des liens étroits avec les organismes financiers grâce à la communication à intervalles réguliers, à des visites sur les lieux et à des activités de surveillance. Ces mesures permettent de s'assurer que la redevabilité financière est doublée d'un partenariat et d'un soutien, ce qui permet aux organismes de consacrer leurs ressources aux services offerts alors que la Ville continue d'exercer une surveillance rigoureuse et de mériter la confiance.

Dans toute la mesure du possible, nous prioriserons les **accords de financement pluriannuels** plutôt que les accords portant sur une seule année. Les organismes qui commencent par toucher des subventions pour un an auront aussi le droit d'étendre leur contribution sur au plus deux autres années, sous réserve de leur rendement, de leurs besoins chroniques et de la disponibilité du budget. Les cycles de financement prolongés permettent aux organismes de planifier efficacement leurs activités, de fidéliser les employés compétents et de viabiliser les programmes sans avoir constamment à déposer des demandes chaque année.

Dans le même temps, la Ville sait qu'il faut de la souplesse pour s'adapter aux besoins évolutifs et émergents de la collectivité. Le personnel se penchera sur les options d'une structure pluriannuelle de financement des projets qui préserve cette marge de manœuvre — par exemple en conservant des volets ou des mécanismes de financement spécialisés pour les initiatives urgentes et innovantes — afin d'éviter que la stabilité soit assurée au détriment de l'adaptabilité. Cette approche équilibrée est un

gage de prévisibilité pour les organismes, en veillant à ce que le système de financement réagisse à l'évolution des réalités.

Le financement des besoins communautaires émergents porte désormais l'appellation « **financement d'intervention communautaire** » pour mieux rendre compte de sa raison d'être : assurer un soutien ponctuel, de courte durée et flexible lorsqu'une communauté ou un quartier est confronté à une difficulté nouvelle, épineuse ou sensible au facteur temps. Ce financement permet aux organismes de mener des interventions rapides et limitées dans le temps, comme des cercles de guérison, des efforts de rapprochement, des assemblées communautaires, la résolution de conflits, la dotation temporaire ou les efforts de mobilisation qui confortent le bien-être, la résilience et la sécurité de la collectivité dans les périodes de changement ou de pression. Le Financement est pensé pour corriger les problèmes au niveau de la collectivité — et non pour intervenir dans les crises opérationnelles internes ni dans la programmation permanente — et permet de s'assurer que les organismes peuvent intervenir rapidement tout en faisant la promotion de l'équité, de l'inclusion et des priorités locales.

Nous avons intégré le **financement des immobilisations** dans les autres volets de financement du CFC dans le cadre des efforts consacrés pour mieux faire concorder les ressources avec les besoins communautaires les plus impérieux. Cette décision a été justifiée en partie par le fait que le financement des immobilisations n'est pas largement demandé et qu'il ne rend pas compte des priorités définies par les organismes financés. Pour garder cette marge de manœuvre, les dépenses en immobilisations mineures peuvent désormais faire partie de la demande de financement parce qu'elles constituent des dépenses recevables, ce qui élimine l'obligation de recourir à un processus distinct dans le financement des immobilisations. Les dépenses en immobilisations mineures portent sur les achats ponctuels de moindre envergure ou sur les améliorations à apporter aux actifs corporels qui ne consistent pas à réaliser d'importants travaux de construction ou de rénovation — par exemple l'équipement, le mobilier, les modernisations technologiques ou les légères améliorations de l'accessibilité. Cette approche allège le fardeau administratif des demandeurs et de la Ville en continuant de répondre aux besoins infrastructurels essentiels.

La version à jour des Énoncés de politique décrit les sept (7) volets de financement du CFC, à savoir :

- **Le Financement de viabilité** (cinq ans) : Ce financement vise à maintenir une solide infrastructure sociale et un secteur communautaire sans but lucratif

durable, afin d'assurer la prestation équitable de services pour les résidents faisant face aux plus grands obstacles et défis.

- **Le Financement de projet** (un an ou trois ans) : Ce financement est consacré à soutenir des initiatives planifiées et de durée limitée, des projets pilotes et des activités de renforcement des capacités afin de combler les lacunes en matière de services ou de renforcer l'efficacité organisationnelle.
- **Le Financement d'intervention communautaire** (ponctuel) : Ce financement vise à fournir un soutien rapide et flexible dans les situations où la communauté fait face à un défi urgent et sensible au facteur temps, et contribuer au bien-être et à la résilience communautaires.
- **Le Financement d'urgence** (ponctuel) : Ce financement est consacré à aider les organismes recevant le financement de viabilité à faire face à des dépenses uniques, imprévues et essentielles qui menacent la capacité d'une organisation à offrir des services essentiels et qui ne peuvent être couvertes par les ressources financières existantes de l'organisation.
- **Le Financement des événements civiques** (par événement) : Ce financement vise à renforcer l'appartenance, les liens et l'inclusion au sein des quartiers et de la communauté en soutenant des événements gratuits, accessibles et dirigés par des bénévoles.
- **Le Financement de la sécurité et du bien-être dans les collectivités** (d'un an à trois ans) : Ce financement vise à renforcer la capacité du secteur communautaire sans but lucratif et financer le secteur afin de répondre aux priorités et aux objectifs identifiés dans le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités de la Ville d'Ottawa.
- **Le Financement du Plan relatif aux personnes âgées** (d'un an à trois ans) : Ce financement vise à renforcer la capacité du secteur communautaire sans but lucratif et des services municipaux, et les financer afin de répondre aux priorités et aux objectifs identifiés dans le Plan relatif aux personnes âgées de la Ville d'Ottawa.

Veillez noter qu'en 2024, le Conseil municipal a intégré, dans les Énoncés de politique du CFC, le Financement de la sécurité et du bien-être dans les collectivités ([ACS2024-CSS-GEN-012](#)) et qu'il a approuvé, en 2025, le volet du financement du Plan relatif aux personnes âgées ([ACS2025-CSS-GEN-011](#)).

3. L'approche dans le renforcement de la capacité pour les organismes communautaires de base

Nous avons constaté que le renforcement de la capacité est un besoin essentiel pour les organismes communautaires de base (*grassroots*) dans la collectivité. Ces organismes communautaires de base sont modestes, ont leur siège dans la collectivité et sont souvent menés par des bénévoles; leurs dirigeants sont issus des communautés que servent ces organismes. Ces derniers exercent leurs activités en faisant appel à des ressources limitées et à des structures informelles. Ils adoptent souvent une approche holistique, en se penchant sur des enjeux intimement liés comme le logement, la sécurité alimentaire et la santé mentale, et doublent leurs efforts de défense des intérêts avec des services directs, éclairés par l'expérience vécue.

Les organismes communautaires de base sont souvent parfaitement en mesure de servir les populations méritant l'équité parce qu'ils sont étroitement intégrés dans leurs communautés, auxquelles ils offrent des services culturellement adaptés et dignes de confiance. Leur souplesse leur permet de s'adapter rapidement aux besoins émergents. Leurs dirigeants sont souvent issus des groupes méritant l'équité, ce qui leur permet de veiller à les représenter et à prendre des décisions inclusives. Grâce à leur proximité, parce qu'ils sont dignes de confiance et qu'ils sont en mesure de réagir, ces organismes sont des partenaires importants dans le démantèlement des obstacles systémiques et dans la promotion de solutions équitables.

Souvent, les organismes communautaires de base n'ont pas les infrastructures ni les compétences nécessaires pour manœuvrer dans la complexité des exigences du financement et des rapports à déposer. Le financement ciblé permet de conforter ces organismes, de promouvoir l'équité et la transparence dans les décisions de financement et d'améliorer la capacité du secteur à surmonter les obstacles systémiques. En investissant dans le renforcement de la capacité, la Ville peut aider les organismes communautaires de base à assurer plus efficacement les services et à mettre au point des solutions à long terme répondant aux besoins des communautés.

Pour répondre à ce besoin, une approche globale de renforcement des capacités sera intégrée au Cadre de financement communautaire (CFC). Cette approche tient compte des besoins des organismes, de la capacité de la Ville et du budget disponible, et comprend trois composantes principales :

1. **La simplification et la rationalisation** – Comme nous l’indiquons dans les changements ci-dessus, à apporter aux processus et aux politiques, il s’agit de réduire la complexité administrative pour rendre le financement plus accessible.
2. **Les réseaux de soutien dans les communautés** – Nous misons sur les organismes-cadres de la collectivité pour jouer le rôle de réseaux et pour assurer le financement direct de la capacité dans les secteurs comme la gouvernance, la gestion financière, la rédaction des demandes de subventions et les ressources partagées.
 - En 2025, nous avons attribué un financement sur trois ans, dans le volet du Financement de projet, à deux projets qui reprennent directement cette constituante essentielle. La Coalition des Noirs d’Ottawa recevra 75 000 \$ par an pour son projet Backbone, ce qui lui permettra d’assurer la coordination structurelle et de miser sur des ressources communes pour pérenniser les réseaux communautaires. Bénévoles Ottawa touchera 50 000 \$ par an pour son projet de renforcement de la capacité communautaire, destiné à fortifier la consultation des collectivités et le perfectionnement des dirigeants. Ces investissements pluriannuels viendront améliorer la résilience organisationnelle, rehausser la capacité du secteur à répondre aux besoins des communautés, favoriser la collaboration et le partage des ressources et promouvoir l’équité en aidant les petits organismes à avoir accès au financement et à réussir à réaliser leurs programmes.
3. **Le financement du renforcement de la capacité** – L’objectif consiste à consacrer des ressources expressément pour conforter la capacité et la viabilité des organismes.

Financement pour le renforcement de la capacité – Initiative pilote

Nous mettrons à l’essai et évaluerons, dans la période de 2026 à 2028, le Financement de renforcement de la capacité pour renforcer la viabilité et l’efficacité des organismes communautaires de base et des groupes méritant l’équité. À partir de 2026, nous mettrons à l’essai cette initiative en collaboration avec le Secrétariat de la lutte contre le racisme de la Ville pour financer, lancer à l’essai et évaluer un volet de financement consacré au renforcement de la capacité. Ce partenariat permettra d’intégrer des pratiques fondées sur la preuve statistique dans le projet pilote, en plus de donner accès aux travaux de recherche, aux outils et aux règles de l’art des municipalités qui

permettent de prendre des décisions éclairées par les données, en veillant à ce que le Financement soit destiné à produire des résultats mesurables pour les organismes communautaires.

L'approche adoptée consistera à consulter le secteur des services sociaux afin de définir les retombées souhaitées, les besoins spécifiques et les critères d'admission.

MISE A JOUR – LE FINANCEMENT DE VIABILITÉ

Le prochain cycle quinquennal du Financement de viabilité devait à l'origine être lancé en 2026 pour le mandat de 2027-2031. Or, d'après les constatations posées dans l'Examen de mi-mandat du Cadre de financement communautaire (CFC), le lancement de ce financement a été reporté à 2027.

Nous avons communiqué ce report aux organismes qui font appel au Financement de viabilité. En 2026, 87 organismes toucheront 27 millions de dollars dans le cadre du Financement de la viabilité.

Nous lancerons au début de 2027 le processus de traitement des demandes pour le prochain terme du Financement de viabilité; le nouveau cycle quinquennal de financement s'étendra du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2032. C'est pourquoi tous les accords de contribution actuels destinés aux organismes du Financement de viabilité seront prorogés d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2027, selon les mêmes clauses et conditions.

Cette décision est fidèle à notre volonté de mettre en œuvre les changements à apporter au processus et définis dans l'Examen de mi-mandat; ces changements consistent entre autres à simplifier les processus, à alléger le fardeau administratif, à conforter l'équité et l'accessibilité et à étayer l'état de préparation du secteur pour lui permettre d'avoir accès au financement offert. Cette prorogation assure la stabilité des organismes financés pendant qu'on apporte des améliorations, notamment en simplifiant les demandes et en précisant les conditions d'admission.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les recommandations du rapport n'ont pas de répercussions financières. Nous mettrons en œuvre dans le cadre du budget existant les recommandations de l'Examen de mi-mandat du Cadre de financement communautaire, ainsi que la version à jour des énoncés de politique.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'existe aucun obstacle juridique à la mise en œuvre des recommandations du rapport.

CONSULTATION

Dans cet examen de mi-mandat, nous avons fait appel à un processus de consultation en deux étapes pour nous assurer que les constatations étaient ancrées dans les données et dans les expériences vécues à la fois. Nous avons d'abord mené un vaste sondage auprès des organismes communautaires afin de capter la diversité des points de vue et de cerner les thèmes dominants. Puis, nous avons organisé des groupes de discussion pour sonder, valider et étoffer ce que nous avons appris.

Cette approche stratifiée a permis au personnel de la Ville d'entamer des réflexions internes, puis de sonder ces idées dans l'ensemble du secteur, pour finalement approfondir les enjeux dans un dialogue direct avec les organismes. En regroupant ces méthodes, le personnel s'est assuré que les constatations représentaient non seulement les chiffres, mais aussi les opinions et les expériences des organismes fournisseurs de services sociaux d'Ottawa.

L'objectif du sondage consistait à dresser un vaste instantané de l'expérience vécue par les organismes dans l'application du CFC durant les premières années de ce cadre. Le CFC a été pensé pour rejoindre le plus grand nombre d'organismes possible, soit à la fois ceux qui sont financés par la Ville et ceux qui ne touchent pas déjà le financement de la Ville afin de savoir dans quelle mesure le Cadre donnait de bons résultats, de connaître les secteurs dans lesquels les pressions sont les plus lourdes et de faire le point sur les améliorations qui pourraient être apportées.

Le sondage a été publié en ligne dans la période comprise entre le 9 et le 30 avril 2025. Nous en avons fait la promotion en contactant directement les organismes et les réseaux communautaires de la Ville. Les organismes pouvaient répondre à ce sondage en français ou en anglais. Il y avait des questions appelant des réponses à choix multiples et des commentaires libres, ce qui permettait d'exprimer des avis quantitatifs et qualitatifs à la fois. Ce sondage avait été structuré selon cinq grands thèmes : l'accès au financement, la capacité de répondre aux besoins des communautés, la planification et la collaboration, la transparence et l'équité, ainsi que le compte rendu et la démonstration de l'impact produit.

Cent seize organismes, dont les organismes financés et non financés, ont répondu à ce sondage dans l'ensemble du territoire de la Ville. (12 % y ont répondu en français, et 88 %, en anglais.)

Les groupes de discussion étaient appelés à s'inspirer des constatations du sondage. Leur objectif consistait à valider les thèmes du sondage, à approfondir les enjeux et à donner aux organismes l'occasion de livrer des témoignages, des exemples et des recommandations dans leurs propres mots. Ces groupes ont aussi permis de capter les nuances qu'un sondage ne permet pas de cerner, par exemple les émotions, les pressions et les réalités vécues sur le terrain par les organismes.

Sept groupes de discussion se sont réunis en mai et en juin 2025. Les séances étaient organisées selon le type et la mission des organismes, dont ceux qui avaient droit au Financement de la viabilité, ceux qui pouvaient compter sur un financement à court terme et ceux qui n'étaient pas du tout financés à ce moment. Nous nous sommes également assurés d'inclure les organismes au service des groupes prioritaires comme les communautés francophones, des organismes dirigés par des personnes noires, à mandat noir et au service des communautés noires (N3) ainsi que des organismes au service des Autochtones, en les contactant directement. Nous avons offert aux organismes de la zone rurale une séance virtuelle pour nous assurer que l'éloignement ne les empêchait pas de participer.

Ces séances ont réuni un éventail représentatif d'organismes à but non lucratif d'Ottawa, soit aussi bien des groupes communautaires et des organismes de taille moyenne que des partenaires communautaires de longue date. Les organismes qui n'ont pas pu y participer pouvaient déposer par écrit leurs commentaires, afin de veiller à ce qu'il soit tenu compte de leurs points de vue.

Chaque séance durait 90 minutes, se déroulait en virtuel ou en présentiel et était animée par des membres du personnel de la Ville, avec le concours de bénévoles pour prendre des notes. On faisait appel à un guide semi-structuré pour assurer la cohésion parmi les groupes, en permettant aux participants de soulever les enjeux les plus pertinents à leurs yeux.

Sept séances de groupes de discussion ont réuni 165 participants, à savoir :

- quatre personnes représentant des organismes des zones rurales, 12 personnes représentant des organismes au service des Autochtones, 18 personnes représentant des organismes au service des francophones, 30 personnes représentant des organismes dirigés par des personnes noires, à mandat noir et au service des communautés noires (N3), 36 personnes représentant des organismes qui ne touchaient pas de subventions ni de financement à court

terme, ainsi que 65 personnes représentant des organismes auxquels on versait du financement.

- Ces séances réunissaient à la fois d'importants organismes qui existaient depuis longtemps et des groupes communautaires plus modestes.
- On avait invité à ces séances des groupes méritant l'équité pour s'assurer que la diversité des points de vue était représentée.
- Ces groupes et organismes ont participé à un dialogue ouvert et ont donné des exemples concrets de leurs difficultés et des succès qu'ils avaient remportés.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

L'Examen de mi-mandat- du Cadre de financement communautaire respecte toutes les exigences du *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI)*, adopté en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)*. Les changements proposés et les nouvelles initiatives respectent toutes les exigences de la Loi et sont pensés pour réduire les obstacles administratifs, surtout à l'intention des petits organismes, dont ceux qui servent les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. L'accessibilité est toujours un principe essentiel des critères de financement, qui oblige les demandeurs à démontrer en quoi leurs programmes et leurs événements permettront de servir les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Les processus de traitement des demandes, les lignes de conduite et tous les ateliers offerts sont disponibles dans des formats accessibles et comportent des supports de communication, offerts sur demande. En outre, toutes les plateformes en ligne et tout le contenu numérique respectent l'ensemble des exigences des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) au niveau 2.0 AA.

Ces mises à jour n'ont pas pour effet de créer de nouveaux obstacles; elles viennent plutôt conforter les pratiques inclusives et encourager les organismes financés à adopter les règles de l'art de l'accessibilité pour tous les aspects physiques, sensoriels et communicationnels. Bien que la consultation du Comité consultatif sur l'accessibilité n'ait pas été obligatoire puisque les changements ne viennent pas modifier les services offerts ni les infrastructures physiques, le personnel consultera le Bureau de l'accessibilité de la Ville, au besoin, pour veiller à ce que toutes les interventions et initiatives nouvelles reprennent, dans toute la mesure du possible, les normes d'accessibilité et les règles de l'art.

RÉPERCUSSIONS SUR LA DÉLÉGATION DES POUVOIRS

Le personnel recommande de déléguer individuellement, à la directrice des Services de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, des politiques et de l'analytique ainsi qu'au gestionnaire de programme de la Direction du développement social et du financement, individuellement, le pouvoir de gérer et d'administrer le budget du Cadre de financement communautaire, selon les modalités exposées dans la mise à jour des énoncés de politique pour le financement communautaire reproduites dans le document 2 de ce rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, SUR LES GENRES ET SUR L'ÉQUITÉ

Considérations relatives aux politiques autochtones

Le Cadre de financement communautaire reconnaît les droits distincts et les différentes priorités des peuples autochtones et permet à la Ville de s'acquitter de sa volonté de réconciliation, d'inclusion et d'autodétermination. Dans le cadre de l'Examen de mi-mandat, le personnel de la Ville a mené une consultation ciblée auprès des partenaires des communautés autochtones de la zone urbaine, dont l'organisme Tungasuvvingat Inuit et la Coalition autochtone d'Ottawa. Les commentaires réunis dans ces consultations ont permis de cerner des obstacles dans l'accès au financement et ont éclairé les interventions destinées à améliorer l'équité dans les conditions d'accès des organismes menés par les Autochtones et servant les Autochtones. Nous poursuivrons notre collaboration dans le cadre des relations établies pour veiller à ce que les voix, les droits et les priorités des Autochtones restent au cœur de la mise en œuvre du CFC.

Incidences sur les genres et sur l'équité

L'équité et l'inclusion ont été fondamentales dans l'Examen de mi-mandat du Cadre de financement communautaire. La stratégie de consultation a été pensée pour assurer la représentation des communautés diverses méritant l'équité à Ottawa. Pour étayer cette stratégie, le personnel de la Ville a consulté des organismes dirigés par des personnes noires, à mandat noir et au service des communautés noires (N3), des organismes francophones et des organismes de services dans la zone rurale afin de cerner les obstacles et les perspectives dans le processus de financement. Les commentaires issus de ces consultations sont venus éclairer les principales mises à jour à apporter au CFC, dont les processus simplifiés et les critères de financement inclusifs renforcés.

La mise en œuvre planifiée, **en 2026, du projet pilote du Financement pour le renforcement des capacités** est un résultat important de ces consultations, ce qui

permettra d'aider les organismes communautaires à étoffer leur viabilité et leur résilience.

Le CFC continue de prioriser les organismes au service des femmes, des personnes issues de la diversité des genres, des communautés 2ELGBTQQIA+, des enfants et des jeunes, des personnes âgées et des immigrants, puisqu'ils concordent avec le point de vue des genres et de l'équité de la Ville et avec ces objectifs dans la promotion de l'équité et de l'inclusion.

Ces efforts témoignent d'une volonté d'intégrer l'équité et l'inclusion dans la planification et la mise en œuvre du Cadre de financement communautaire. La collaboration en cours avec les représentants issus de la diversité permettra de s'assurer que les voix et les besoins des communautés méritant l'équité restent au cœur de l'évolution du CFC.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Les consultations auprès des communautés dans la zone rurale a mis en lumière la nécessité de tenir compte de la marginalisation géographique dans les critères relatifs à l'équité. Les communautés de la zone rurale sont souvent exclues du financement lié aux quartiers prioritaires ou aux outils à caractère démographique comme l'Indice de l'équité des quartiers. En réaction, nous avons mis à jour les énoncés de politique pour tenir compte de cette problématique, et désormais, les demandes de financement en tiendront compte.

Les participants ont également précisé que les baromètres du rendement et les rapports obligatoires devaient tenir compte des réalités de la zone rurale, selon lesquelles les programmes à petite échelle peuvent avoir un impact retentissant. Ils ont demandé de faire preuve de souplesse pour inclure des rapports qualitatifs. Le personnel de la Ville mettra à jour la structure de l'évaluation du Cadre de financement communautaire pour qu'il corresponde mieux aux contextes de la zone rurale.

Le personnel continuera de consulter les organismes de services dans la zone rurale pour affiner les processus et apporter des améliorations.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

- Une ville avec des logements abordables qui est plus vivable pour tous.

DOCUMENTATION À L'APPUI

Document 1 – Rapport sur « Ce que nous avons appris »

Document 2 – Énoncés de politiques pour le Cadre de financement communautaire

Document 3 – Tableau comparatif décrivant les énoncés de politique approuvés par le Conseil municipal en 2020 et leur version à jour

DISPOSITION

Sous réserve de l’approbation du Conseil municipal, la directrice de la Sécurité et du Bien-être communautaires, des politiques et des données analytiques, et la gestionnaire de programme du Développement social et du Financement sont autorisées, individuellement, à gérer et à administrer le budget de financement communautaire du Département des services communautaires et sociaux, conformément au Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs no 2025-69, Annexe “D”, paragraphes 4(3) et 11(2).